L’initiative populaire fédérale

« POUR DES PRIMES D’ASSURANCE-MALADIE PLUS BASSES »

En bref

Les primes d’assurance-maladie ont plus que triplé au cours des 30 dernières années — et aucune amélioration n’est en vue. En 2027, elles augmenteront de 5 %. Pour beaucoup de gens, ces primes représentent désormais une charge difficilement absorbable.

L’initiative « Pour des primes d’assurance-maladie plus basses » apporte un soulagement direct : au final, 90 % des assuré-es paieront moins qu’aujourd’hui.

Deux primes mensuelles moyennes par an seront prises en charge pour tous les adultes, ce qui correspond à près de mille francs par an. Les familles bénéficieront d’un allègement supplémentaire : la Confédération prendra en charge six primes mensuelles moyennes par enfant (2026 : 735 francs). Les hauts revenus paient plus et les grandes entreprises apportent une petite contribution au financement. L’initiative est ainsi entièrement financée.

Le pouvoir d’achat est sous pression

Des primes en constante augmentation

Les primes d’assurance-maladie comptent, avec les loyers, parmi les principaux postes de dépenses. Il est d’autant plus préoccupant qu’elles aient plus que triplé au cours des 30 dernières années et qu’elles devraient, selon les prévisions, continuer à augmenter. Pour les personnes à faibles et moyens revenus, elles sont désormais à peine payables.

Les primes par tête

L’assurance-maladie obligatoire se distingue des autres assurances sociales : elle n’est pas financée par des retenues sur salaire, mais par des primes par tête, indépendantes du revenu. Dans ce système, un millionnaire et une employée du commerce de détail paient le même montant.

Ce système a des conséquences : comme le financement ne dépend pas de la capacité économique, les ménages supportent eux-mêmes la majeure partie des coûts de santé. En 2024, ils ont payé 60 % de leur poche[1]. Cela comprend non seulement les primes, mais aussi la franchise et la quote-part, ainsi que les prestations non prises en charge par l’assurance de base, comme les soins dentaires.

La Suisse est donc un cas à part au niveau international : dans aucun autre pays de l'OCDE, les assuré-es ne doivent payer de leur poche plus de frais de santé qu'en Suisse.

La réduction des primes ne suffit plus

Afin de rendre les primes par tête plus équitables sur le plan social, la réduction individuelle des primes (RIP) a été mise en place. Elle vise avant tout à soulager les personnes à faibles revenus. Or, ce système est désormais déséquilibré. Les primes sont désormais trop élevées, même pour les personnes disposant de revenus moyens.

Même les familles avec deux enfants dont le revenu est supérieur à celui de 75 % des autres familles (ménage du 3e quartile) consacrent, dans la plupart des cantons, plus de 10 % de leur revenu au paiement des primes d'assurance-maladie[2]. Elles ne bénéficient aujourd’hui de réductions de primes que dans deux cantons (Genève et Vaud).

Lors de l’introduction de l’assurance de base, le Conseil fédéral était convaincu qu’aucun ménage ne devrait consacrer plus de 8 % de son revenu imposable au paiement des primes. Aujourd’hui, la situation est tout autre dans la plupart des cantons.

---

1 Ecoplan (2020), Rapport monitoring 2020 : Efficacité du monitorage de la réduction des primes (OFSP)

2 Ecoplan (2020), Rapport monitoring 2020 : Efficacité du monitorage de la réduction des primes (OFSP)

Charge financière pour une famille avec deux enfants

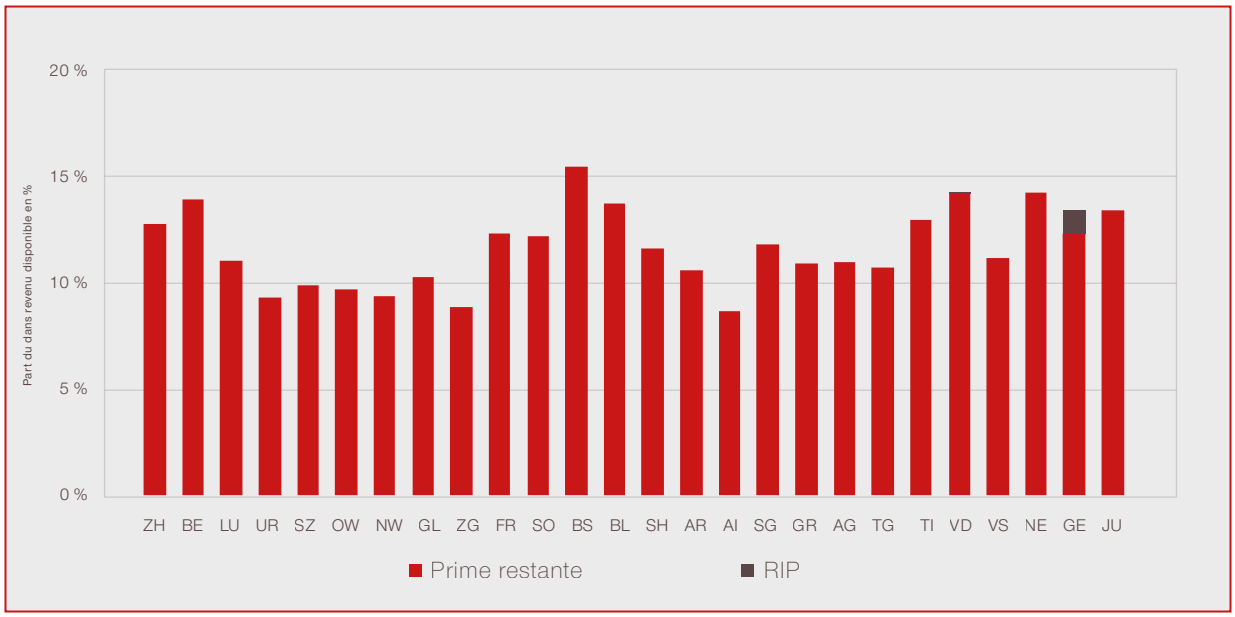


Figure 1 : part de la RIP et prime restante dans le revenu disponible avec la prime standard, famille avec deux enfants, ménage au 75e percentile.

Renoncement aux soins de santé

Face à la forte hausse des primes d'assurance-maladie, un grand nombre d'assuré-es choisissent une franchise plus élevée. Dans un premier temps, cela leur permet d'économiser jusqu'à 1500 francs par an[3]. Problème : lorsque ces personnes tombent malades, la consultation médicale devient coûteuse — souvent trop coûteuse. Conséquence : elles renoncent à des soins (pourtant) nécessaires.

Les salaires et les retraites ne suivent pas le rythme

Alors que les primes ne cessent d'augmenter, les salaires et les retraites progressent nettement plus lentement. Les salaires médians réels, c'est-à-dire les salaires après déduction de l'inflation, ont augmenté en moyenne de 0,9 % par an entre 2006 et 2016. Entre 2016 et 2026, cette hausse n'était plus que de 0,1 % par an[4].

---

[3] Priminfo, Comment payer votre assurance moins cher ?

[4] USS (2026), Rapport sur la répartition 2026

Les salaires stagnent

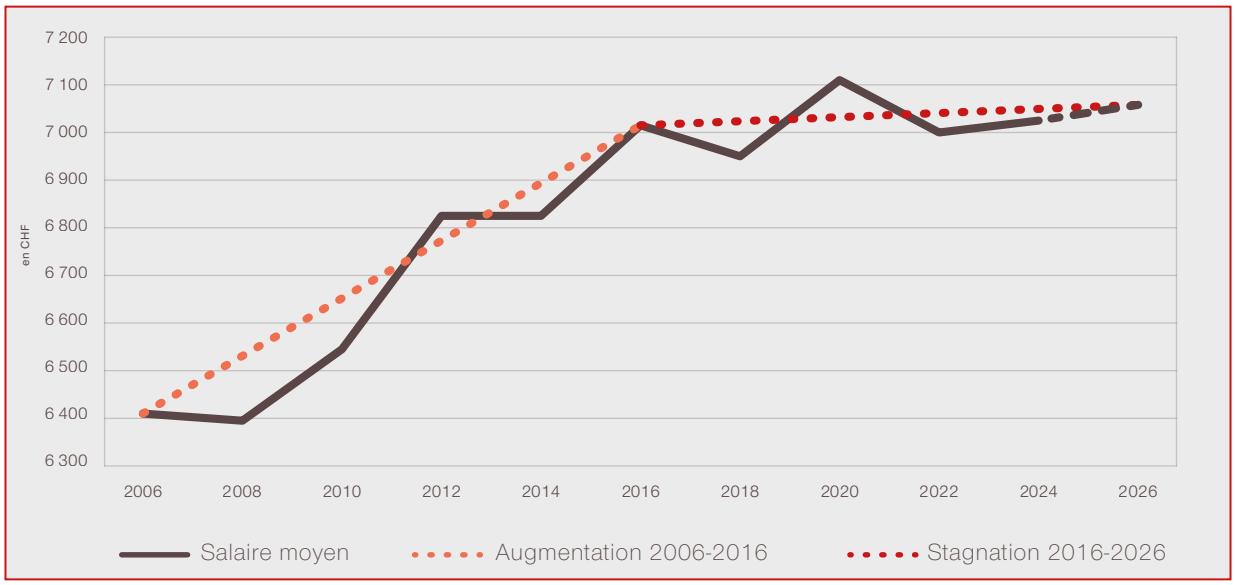


Figure 2 : croissance du salaire réel moyen de 2016 à 2026

Dans le même temps, l'écart salarial continue de se creuser. Alors que les salaires des personnes à faibles et moyens revenus stagnent ou ont parfois même diminué depuis 2016, les revenus des 1 % des personnes actives les mieux rémunérées ont augmenté de plus de 16 % durant la même période[5].

L'écart salarial continue de se creuser

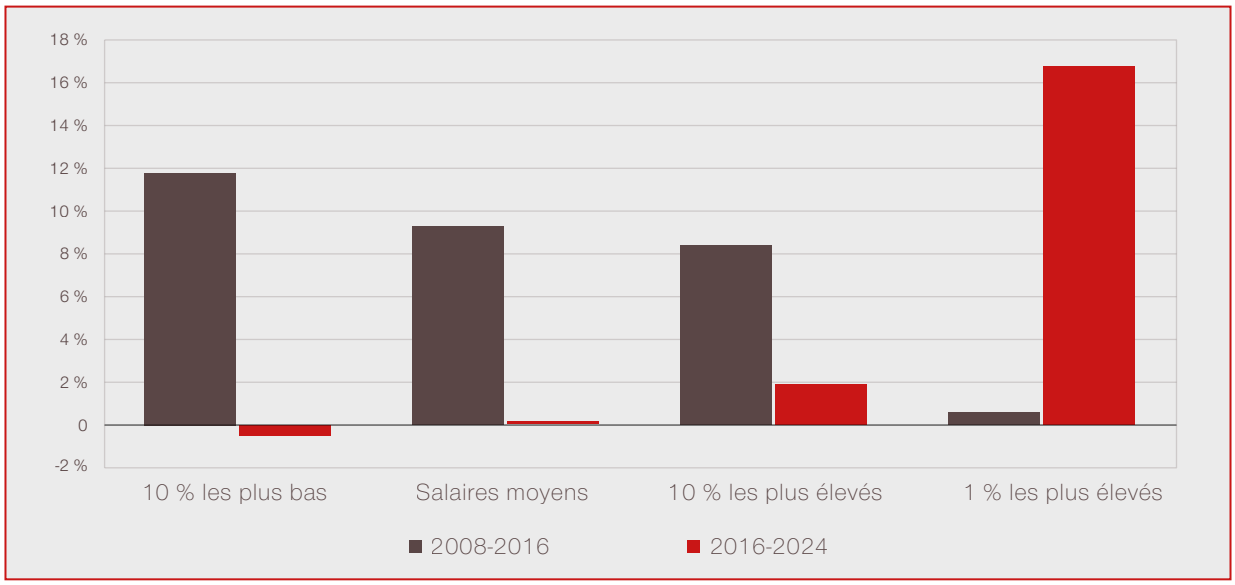


Figure 3 : salaires réels, croissance en pourcentage

Rentes

Un constat similaire se dégage de l'évolution des rentes : alors que le coût de la vie, et notamment les primes d'assurance-maladie, n'a cessé d'augmenter, les rentes n'ont pas suivi cette évolution. Ce n'est que grâce à l'introduction de la 13e rente AVS, en décembre 2026, qu'une augmentation générale des rentes AVS intervient pour la première fois depuis 1975[6].

---

[5] USS (2026), Rapport sur la répartition 2026

[6] USS (2026), Financement de la 13e rente de l'AVS – mot d'ordre

Les revenus élevés et le capital bénéficient d'allègements fiscaux

Depuis 2016, la charge fiscale des revenus les plus élevés diminue nettement, tandis que les revenus faibles et moyens ne bénéficient que d'un modeste allègement fiscal. Cette tendance s'est encore nettement accentuée ces dernières années[7].

Les hauts revenus profitent plus fortement des allègements fiscaux

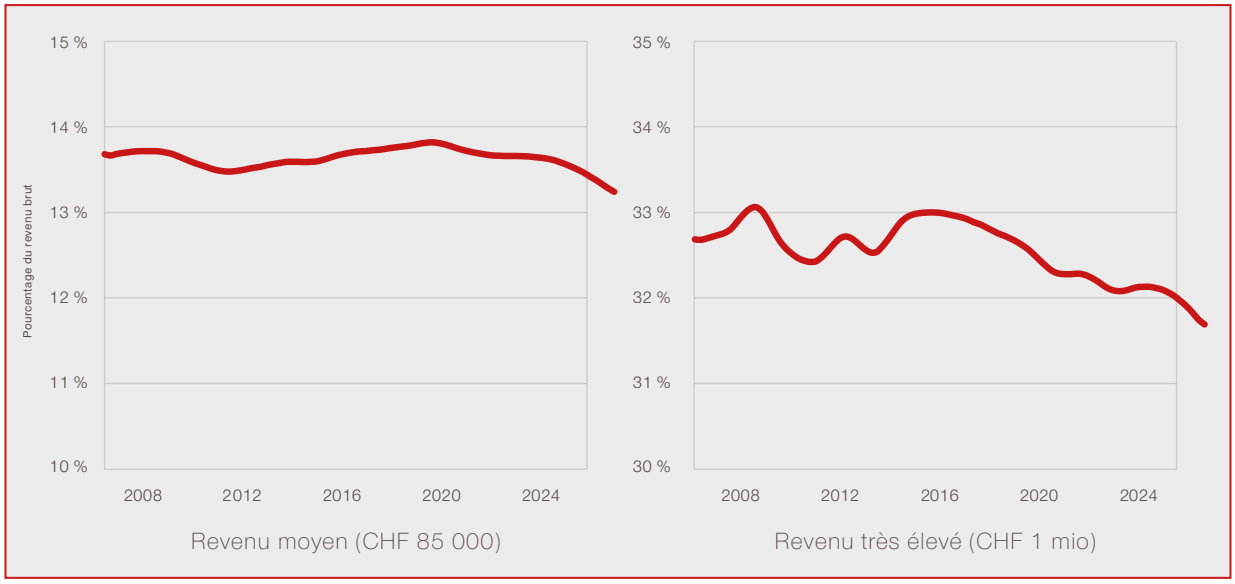


Figure 4 : évolution de la charge fiscale moyenne dans les chefs-lieux cantonaux pour les revenus moyens (85 000 francs) et très élevés (1 million de francs), 2008-2025 (en pourcentage du revenu brut)

La tendance à de nouvelles baisses d'impôts se poursuit. Pour 2026, des réductions de l'impôt sur le revenu sont prévues ou déjà décidées dans huit cantons.

Des baisses d'impôts dans un nombre croissant de cantons

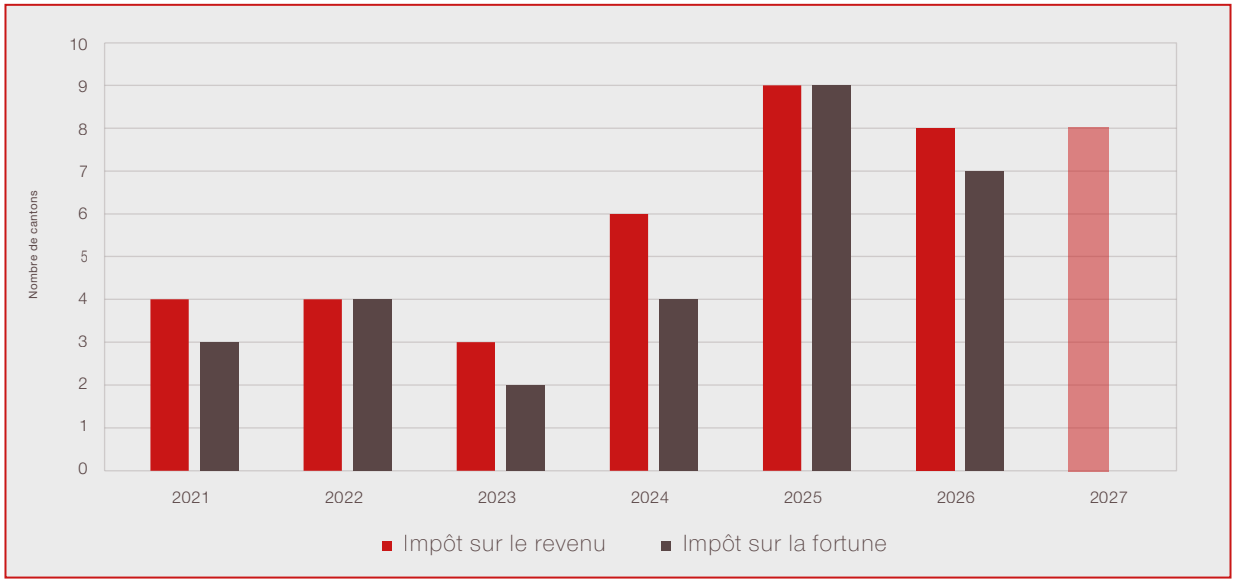


Figure 5 : nombre de cantons ayant décidé ou prévu des baisses d'impôts

[7] USS (2026), Über 22 Milliarden freie Mittel in den Pensionskassen: Geld für Rentenverbesserungen ist vorhanden (Plus de 22 milliards de francs de fonds dans les caisses de pensions : des ressources sont disponibles pour améliorer les rentes).

Ce ne sont pas seulement les millionnaires qui ont bénéficié d'allègements fiscaux : le patrimoine, le capital et les gains en capital, notamment, ont eux aussi été massivement favorisés au cours des 25 dernières années. Une étude de la Fondation Anny-Klawa-Morf montre que la charge fiscale du capital a diminué de plus de 20 % depuis 2000, tandis que la charge fiscale sur le travail a globalement augmenté de 3,9 %[8].

La charge fiscale sur le capital diminue

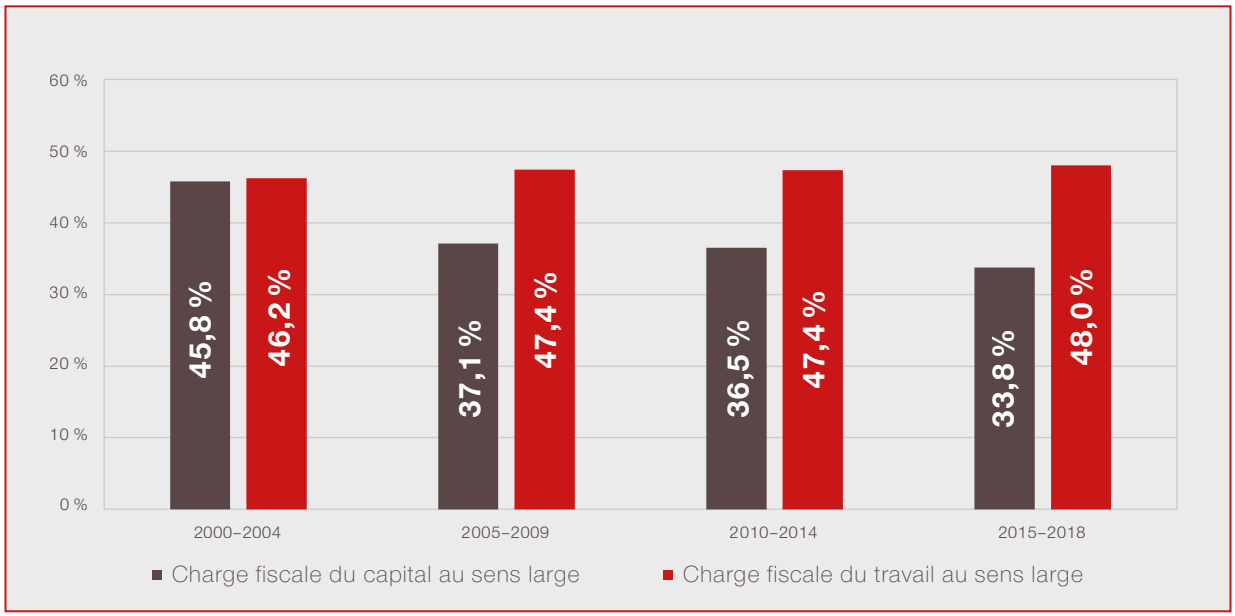


Figure 14 : évolution de la charge fiscale du capital et du travail au sens large.

L'évolution est claire : les revenus élevés ainsi que le patrimoine et le capital bénéficient d'allègements fiscaux croissants, tandis que les ménages à faibles et moyens revenus assument une part toujours plus importante du financement du système de santé via des primes d'assurance-maladie en constante augmentation. C'est précisément ce déséquilibre que l'initiative « Baisser les primes d'assurance-maladie » entend corriger.

[8] Anny-Klawa-Morf-Stiftung (2022), Entwicklung der Steuerlast von Kapital und Arbeit in den letzten 20 Jahren

2. L’initiative

Voici comment fonctionne cette initiative

L'initiative met en place un système de crédits uniformes à l'échelle nationale, financés par une contribution supplémentaire sur l'impôt fédéral direct.

Les bonifications

- Chaque adulte reçoit une bonification correspondant à deux primes moyennes suisses[9].
  - En 2026, elle s’élèverait à 931 CHF par an pour les adultes âgés de 26 ans ou plus et à 653 CHF par an pour les jeunes adultes (âgés de 19 à 25 ans).
  - La prime moyenne est ajustée chaque année en fonction de l’augmentation des coûts de la santé.
  - Ces bonifications sont accordées indépendamment du lieu de résidence, du modèle d’assurance et du revenu.
- Les enfants jusqu’à 18 ans bénéficient d’une réduction équivalente à 6 primes mensuelles moyennes suisses par an (735 CHF en 2026). Cela soulage considérablement les familles.
- Les réductions individuelles des primes (RIP) – selon le système actuel financé par la Confédération et les cantons – sont maintenues.
- Aucune prime négative n’est versée. En d’autres termes, personne ne se voit créditer un montant supérieur au coût réel de sa prime, même avec RIP et bonification.
- Cette initiative peut être mise en œuvre rapidement et avec un minimum de formalités administratives. Elle peut s’appuyer sur les processus administratifs existants : les crédits peuvent être versés par le biais des procédures déjà en place pour la réduction individuelle des primes (RIP). Les contributions supplémentaires sont perçues en même temps que l’impôt fédéral direct.

Le financement

- Ces bonifications sont entièrement financées par un supplément d’impôt sur les revenus les plus hauts des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice net des personnes morales. Ces suppléments sont uniformes dans toute la Suisse, car ils sont calculés sur la base de l’impôt fédéral direct.
- 90 % des adultes sont des bénéficiaires.
- Dans ce cas également, l'initiative peut s'appuyer sur les processus administratifs existants : les suppléments peuvent être perçues dans le cadre du système actuel de perception de l'impôt fédéral direct.

---

[9] La prime moyenne correspond à la moyenne de toutes les primes versées en Suisse. Pour la calculer, on divise la somme de toutes les primes par le nombre d'assurés en Suisse.

Dispositions transitoires

Les dispositions transitoires définissent les éléments suivants :

- le montant des bonifications pour les enfants, les jeunes adultes et les adultes ;
- la prime moyenne que la Confédération utilise aujourd'hui comme prime de référence, même si elle n'a pas encore été officiellement définie ;
- la règle selon laquelle aucune prime négative ne sera versée.
- Il y a aussi une mesure incitative pour que le Parlement mette rapidement en œuvre l'initiative.

Les avantages de l'initiative

Un allègement réel pour 90 % de la population

L'initiative profite à 90 % de la population : les personnes dont le pouvoir d'achat reste sous pression malgré la réduction des primes, ainsi que les ménages à revenus moyens qui n'en bénéficient pas aujourd'hui. Grâce à des crédits, chacun bénéficiera d'un allègement tangible.

Soutenir les familles

Les cantons sont déjà tenus aujourd'hui de réduire d'au moins 80 % les primes des enfants et d'au moins 50 % celles des jeunes adultes en formation. L'initiative reprend ce principe : pour les enfants jusqu'à 18 ans, six primes mensuelles moyennes par an sont prises en charge. Du coup, les primes pour les enfants deviennent gratuites pour la plupart des familles.

Une solution éprouvée et équitable

L'allègement de 90 % des primes d'assurance maladie pour la population est entièrement financé. Pour les revenus, c'est désormais le même principe que pour l'AVS : ceux et celles qui gagnent beaucoup paient un peu plus. Les grandes entreprises y contribuent aussi grâce à un léger impôt sur leurs bénéfices.

La liberté de choix et les incitations liées au modèle d'assurance sont maintenues

L'initiative ne modifie pas le système actuel de l'assurance obligatoire des soins : les différentes régions de primes, la liberté de choisir les modèles d'assurance et les franchises ainsi que le système existant de réduction individuelle des primes restent en place. L'initiative complète comme les incitations prévues par le modèle d'assurance. L'initiative peut ainsi être mise en œuvre facilement et rapidement.

90 % d'entre eux en bénéficient

L'institut de recherche économique Ecoplan a développé un calculateur en ligne sur la base du texte de l'initiative. Celui-ci permet de déterminer l'impact des crédits d'impôt et de l'augmentation des impôts fédéraux sur les assurés.

www.primes-plus-basses.ch